



ÉTABLISSEMENT

CIAS de Chartres Métropole (28)
Hôtel de ville
Place des Halles
28000 Chartres

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

CIAS de Chartres Métropole (28), Numéro national d'identification : 20006931800034, Contact : service marchés publics, Hôtel de ville Place des Halles, 28000 Chartres, FRANCE. Tél. : +33 237234064. Courriel : marches.publics@agglo-ville.chartres.fr. Code NUTS : FRB02.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.chartres-metropole.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.c-chartres-marches.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.c-chartres-marches.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : Centre intercommunal d'action sociale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Action sociale

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Affaire 23S001- Conception, construction, exploitation et maintenance d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes innovant à visée domiciliaire et accueil de jour

II.1.2) Code CPV principal

45215000

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

Marché global de performance pour la conception, construction, exploitation et maintenance d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) innovant à visée domiciliaire et accueil de jour de 152 lits d'EHPAD et 10 places d'Accueil de Jour sur le territoire de la Ville de Chartres au niveau de la ZAC de Rechèvres.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 19900000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45215000 , 71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRB02

Lieu principal d'exécution : Chartres (28000)

II.2.4) Description des prestations

L'indication des besoins et exigences sont précisé(e)s dans le cahier des charges. La présente consultation concerne l'attribution d'un

marché global de performance au sens de l'article L. 2171-3 du code de la commande publique pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un EHPAD. Ce marché fait l'objet d'une clause sociale détaillée dans le cahier des charges : 10955 heures d'insertion.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 19900000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 113

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal d'opérateurs envisagé : 1. Nombre maximal : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats seront classés et sélectionnés en fonction des critères suivants, d'égale importance :

1. Capacité technique et professionnelle
2. Capacité économique et financière

Les modalités d'appréciation des critères de réduction du nombre de candidats admis à soumissionner sont détaillées dans le règlement de la consultation

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable de l'article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Présence obligatoire d'un architecte : articles L 431-1 et R 431-1 du code de l'urbanisme et loi 77-2 du 3 janvier 1977. Le délai d'exécution du marché maximum est de 113 mois. Ce délai comprend de façon intangible 7 années soit 84 mois d'exploitation et de maintenance à compter de la réception des travaux.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir au regard des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à 11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Présence obligatoire architecte : articles L.431-1 et R.431-1 du code de l'urbanisme réservent l'établissement du projet architectural aux architectes au sens de l'article 2 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée, sur l'architecture.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Dialogue compétitif

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 23 juin 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Vendredi 29 sept. 2023

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

a présente consultation est passée selon une procédure de type dialogue compétitif. Elle comprend deux phases, une phase candidature et une phase offre contenant le dialogue compétitif.

Chaque groupement devra à minima être composé des compétences suivantes :

- 1.un mandataire : Entreprise TCE ou un groupement solidaire d'entreprises,
- 2.un architecte au sens de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou groupement solidaire d'architectes (présence obligatoire d'un architecte inscrit à l'Ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive 85-384 CEE du 10 juin 1985),
- 3.Un architecte d'intérieur avec numéro d'adhésion au CFAI ou équivalent,
- 4.Un Bureau d'études TCE ou un groupement solidaire de Bureaux d'études spécialisés ayant des compétences en structures, fluides, RGE Thermicien, VRD, cuisine, fondations, SSI ainsi qu'en économie d'énergie qui permettra une approche selon le coût global de l'opération (Investissement + exploitation)
- 6.Un économiste de la construction (qui peut être interne ou externe au mandataire, au cabinet d'architecte principal ou 6.Un paysagiste, (qui peut être interne ou externe au cabinet d'architecte principal).
- 7.Un mainteneur multi-technique ou groupement solidaire de mainteneurs spécialisés ayant capacité pour intervenir sur l'ensemble des périmètres de maintenance d'un ouvrage
- 8.Un référent de la vision domiciliaire.

A l'issue de la sélection des candidatures, seuls 3 candidats maximum seront invités à participer au dialogue. Les candidats ayant remis une offre conforme recevront une prime d'un montant de 111 000 €HT dans les conditions définies dans le règlement de la consultation. La rémunération à verser au titre du marché global de performance tiendra compte de la prime reçue par l'attributaire.

Le montant global prévisionnel de l'opération, en ce compris la conception, les travaux avec les VRD, le mobilier et la phase d'exploitation maintenance a été estimé à 19 900 000 € HT. Le marché est un marché à phases. Il comprend deux (02) phases d'exécution, définies comme suit :

- Phase n° 1 : Conception et réalisation ;
- Phase n° 2 : Exploitation et maintenance.

La phase exploitation maintenance débute à compter de la réception des travaux.

En application des articles L.2171-8 et R.2171-23 du code de la commande publique, le marché prévoit une part minimale de 10 % d'exécution par des PME et des artisans que le titulaire s'engage à confier de façon directe ou indirecte.

Les prestations à la charge du titulaire et les objectifs de performances sont précisés dans les documents du marché.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Greffe du tribunal administratif d'Orl 28, rue de la Bretonnerie , 45057 Orléans cedex 1 FRANCE. Tél. +33 238775900. E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr. Fax +33 238538516. Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du tribunal administratif d'Orl 28, rue de la Bretonnerie , 45057 Orléans cedex 1 FRANCE. Tél. +33 238775900. E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr. Fax +33 238538516. Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

09 mai 2023